

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
en date du Mardi 08 juin 2021 à la Salle des Fêtes de Manoncourt-sur-Seille
sous la présidence de Monsieur Philippe BARTHELEMY - Maire,**

Ordre du jour :

1. délibération : approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 18 mai 2021,
2. délibération : décision modificative au BP 2021 (annulation de crédits) pour régularisation opération de cession,
3. délibération : subvention pour l'année 2021 à l'Association Chiens Guides de l'Est,
4. délibération : subvention pour l'année 2021 aux Restaurants du Cœur,
5. délibération : projet éolien – RP Global : validation convention du mat de mesure et de la promesse de bail,
6. délibération : participation de solidarité aux frais de fonctionnement à la Banque alimentaire gérée par le CCAS de Pont-à-Mousson pour l'année 2020 (8,00 €),
7. délibération : devis EOFI pour modification formulaire mensuel du planning de présence cantine, garderie matin et soir + mercredis récréatifs destinés aux parents.

Informations diverses :

1. date du prochain conseil municipal,
2. collecte du courrier par le facteur,
3. dossier ex-locataires de l'appartement communal sis 4 rue des Ailleux à Belleau (suite à leur départ le 07/04/2021),
4. heures complémentaires adjointe technique non titulaire,
5. tarifs et règlements des salles des fêtes,
6. correspondant églises,
7. pose de la cabane à livres (choix du village),
8. Petit Closé (chemin d'exploitation),
9. réfection de la peinture de la Mairie de Belleau,
10. réfection de la peinture de la Mairie de Serrières,
11. pose d'un abri pour les adolescents à Morey,
12. présentation de l'avancement du site « Artisans de nos villages ».

Présent (s) (es) : BARTHELEMY Philippe - RAKOTONDRAMANITRA Haja - BOULANGER Michel - PAILLON Guy - SANTILLI Bruno - Nicolas FAVIER - URBAN Julien - JARDIN Stéphane - GEOFFROY Matthieu – FAYON Sandrine - TRONCY Christelle.

Présent (s) (es) par procuration : PETITJEAN Vincent a donné procuration à FAYON Sandrine – POLLOT Nadine a donné procuration à FAVIER Nicolas.

Absent (e) (s ou es) excusé (s ou ées) : JOLIOT Philippe – FRANIATTE Clément.

Secrétaire de séance : Haja RAKOTONDRAMANITRA

Secrétaire administrative : Evelyne KLEIN

Nombre de conseillers en exercice : 15

La séance a été ouverte à 20h08.

Monsieur Stéphane JARDIN et Monsieur Matthieu GEOFFROY ont été retenus par leurs activités professionnelles, et n'ont pris part qu'au vote de la délibération sur le projet EOLIEN (point 5 de l'ordre du jour de la séance) qui n'a été présentée qu'après les points 6 et 7 avec accord de l'ensemble des membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance, car Monsieur le Maire souhaitait que tous les conseillers puissent délibérer sur le point 5.

1.approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 18 mai 2021 :

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du mardi 18 mai 2021.

2.décision modificative au BP 2021 (annulation de crédits) pour régularisation opération de cession :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'il est nécessaire de régulariser une opération de cession (vente véhicule communal), et à la demande de la Trésorerie de Pont-à-Mousson, il convient d'annuler les crédits inscrits au BP 2021 sur les comptes suivants :

- 190 – 040 : - 17131,50 €
- 2182 – 040 : - 17 131,50 €
- 675 – 043 : - 17 131,50 €
- 775 – 043 : - 5 500,0 : - 11631,50 €
- 775 : - 410,00 €

Le montant du Budget Primitif de l'année 2021 est maintenant de :

- dépenses de fonctionnement : 546 123,03 €
- recettes de fonctionnement : 785 832, 27 €
- dépenses d'investissement : 261 882,44 €
- recettes d'investissement : 261 882,44 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'annulation des crédits sur les comptes cités ci-dessus.

3. subvention pour l'année 2021 à l'Association Chiens Guides de l'Est :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que lors des questions diverses du conseil municipal du 18 mai 2021, il les avait informé avoir réceptionné une demande de subvention pour l'année 2021 de l'Association Chiens Guides de l'Est. Il avait été décidé à l'unanimité de verser une subvention de 200,00 € et que ce point serait inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Aussi et afin de valider cette subvention, il est nécessaire de délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 200,00 € pour l'année 2021 à l'Association Chiens Guides de l'Est.

4.subvention pour l'année 2021 aux Restaurants du Cœur :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que lors des questions diverses du conseil municipal du 18 mai 2021, il les avait informé avoir réceptionné une demande de subvention pour l'année 2021 des Restaurants du Cœur de Meurthe-et-Moselle. Il avait été décidé à l'unanimité de verser une subvention de 100,00 € et que ce point serait inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Aussi et afin de valider cette subvention, il est nécessaire de délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 100,00 € pour l'année 2021 aux Restaurants du Cœur de Meurthe-et-Moselle.

5. projet éolien – RP Global – validation convention du mât de mesure et de la promesse de bail :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a réceptionné de RP Global la promesse de bail et la convention de mât de mesure.

Ces documents ont été transmis par mail à tous les élus en date 06 mai 2021 pour lecture et étude de ceux-ci avant délibération à la présente séance.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à 7 voix pour et 6 voix contre, à signer la convention de mât et la promesse de bail.

6. participation de solidarité aux frais de fonctionnement à La Banque Alimentaire gérée par le CCAS de Pont-à-Mousson pour l'année 2020 (8,00 €) :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a réceptionné un avis des sommes à payer d'un montant de 8,00 € du CCAS de Pont-à-Mousson pour participation de solidarité aux frais de fonctionnement de la banque alimentaire pour l'année 2020. Il rappelle qu'en 2020, une administrée de la commune bénéficiait tous les mois de cette aide.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la commune compte zéro bénéficiaire à la banque alimentaire ?

Aussi, après avoir ouï Monsieur le Maire et afin de régulariser cette facture de 8,00 €, le conseil municipal accepte à l'unanimité le paiement de cette participation.

7. devis EOFI pour modification formulaire mensuel du planning de présence cantine, garderie du matin et du soir + mercredis récréatifs, destinés aux parents :

Monsieur le Maire expose que suite à la décision de passer l'école à 4 jours à compter de la rentrée scolaire 201/2022, les mercredis récréatifs seront organisés par la commune toute la journée du mercredi de 7h30 à 17h30.

Aussi, il convient de modifier le formulaire mensuel du planning de présence destiné aux parents, et mise en ligne sur le site internet de la mairie.

Eofi qui a déjà créé les premiers plannings, a adressé un devis pour l'établissement de la nouvelle maquette de modification du formulaire qui se chiffre à 240,00 €.

Après en avoir délibéré et entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis EOFI d'un montant de 240,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.

Le Maire,

Philippe BARTHELEMY

